



LES ATELIERS DES CENTRALITÉS RURALES EN SOMME

ATELIER N°4 - « LA NATURE, ACTRICE DE LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS »



INTRODUCTION

En juin 2014, le gouvernement lançait un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des zones rurales et périurbaines sur le thème de la «revitalisation des centres bourgs».

Souhaitant prolonger les réflexions sur ce thème et encourager les initiatives locales en la matière, la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM), le Conseil départemental de la Somme, en partenariat avec le Conseil d'urbanisme, d'architecture et de l'environnement (CAUE), ont mis en place les **Ateliers «Centralités rurales en Somme»**.

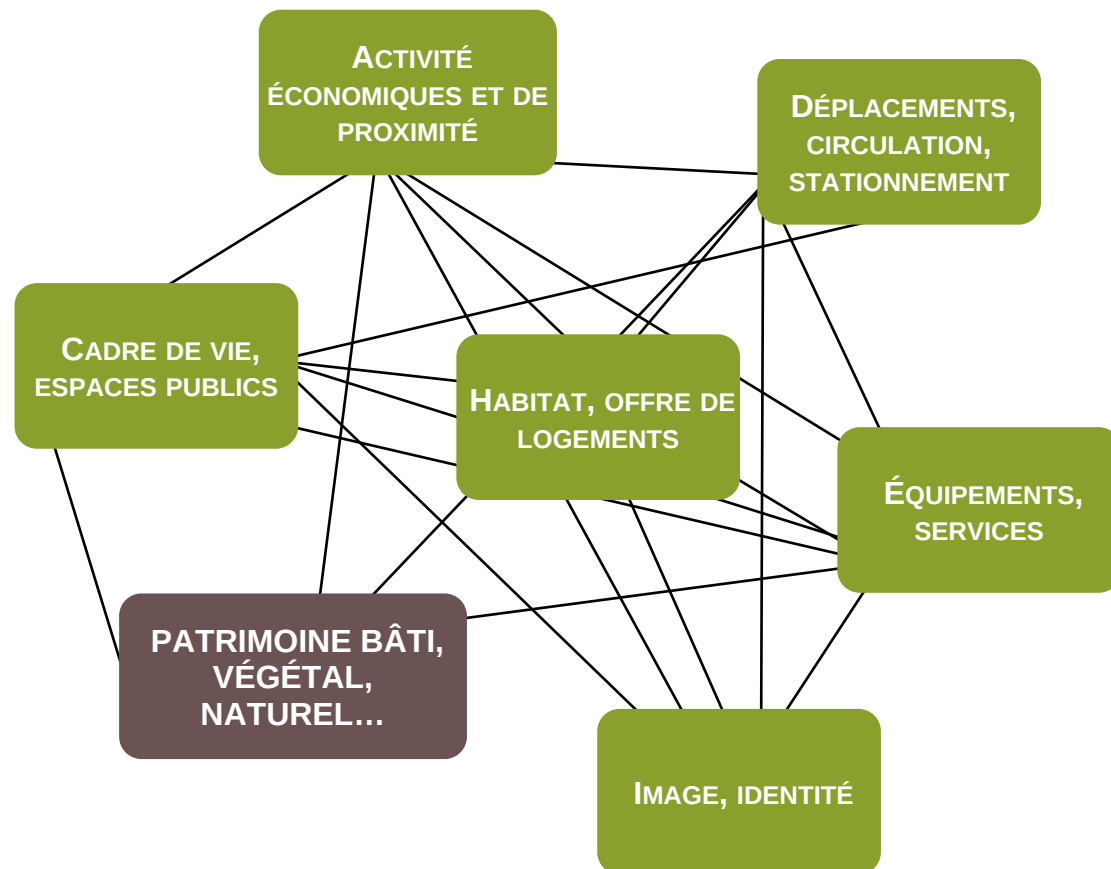
Organisés en différents lieux du territoire samarien, à raison de deux à trois par an, ils ont vocation à **permettre aux représentants élus et techniques des principaux bourgs d'échanger et de débattre des problèmes auxquels sont confrontés les centres-bourgs, mais aussi d'identifier les pistes d'actions possibles** (et appropriées à un contexte local) pour leur redynamisation.

L'espace rural de la Somme est animé par une cinquantaine de petites villes et bourgs. Ils jouent un rôle moteur dans leur bassin de vie respectif. Toutefois, beaucoup de ces localités font face, depuis plusieurs décennies, à un déficit d'attractivité avec tous ses corollaires :

Vieillesse et baisse de la population, difficulté à accueillir de jeunes ménages, tissu commercial qui s'étiolle, concentration de population en difficulté, habitat dégradé, vacance de logements importante...

Cette perte d'attractivité est particulièrement visible dans le centre de ces bourgs. Certains gagnent des habitants, mais doivent s'adapter aux besoins de populations nouvelles dans un contexte de changement permanent.

Les ateliers des «Centralités rurales en Somme» se sont donnés pour objectif d'explorer, de **manière ponctuelle mais régulière les composantes potentielles de la revitalisation des centres-bourgs avec le concours d'experts thématiques. L'objectif est de susciter localement l'échange, le partage d'expérience et de permettre (par ce biais) aux collectivités intéressées de se projeter vers l'opérationnel.**



Le temps de l'atelier & les intervenants

9h00 : ACCUEIL

9h30 : PROPOS INTRODUCTIFS

Rose France Delaire - maire de Poix de Picardie

Frédéric Léonardi - Directeur général adjoint - développement de la personne et des territoires - Conseil Départemental de la Somme

10h00 : EXPOSÉS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA THÉMATIQUE

Propos introductifs et généraux sur la place de la nature en ville, pré-requis, notions - C. Lauvergeat / JB. Flichy de la Somme

La nature en ville en images - C. Bonder / R. Kaszinski - CAUE de la Somme

10h30 : BALADE URBAINE - visite sur site commentée - CAUE / DDTM

12h30 : PAUSE DÉJEUNER

13h15 : FILM « *aménager, rénover et bâtir avec la biodiversité* »

14h00 : ANIMATION DES ATELIERS - DDTM / CAUE / Conseil Départemental de la Somme

4 groupes de participants constitués d'élus et techniciens - animation assurée par les experts thématiques

- La nature en ville et les espaces publics - C. Lauvergeat
- Les éléments géographiques comme outils de composition de l'aménagement - JB. Flichy
- Volet opérationnel - C. Bonder / R. Kaszinski
- Relation entre cœur de ville et nature - Conseil Départemental de la Somme - G.Melenec - S.Guegan

16h00 : RESTITUTION COLLÉGIALE DES ATELIERS

16h30 : « LE MOT DE LA FIN » - clôture de l'atelier

Jacques Banderier - Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

Madame Rose-France Delaire

MAIRE DE POIX-DE-PICARDIE

Après le petit déjeuner proposé aux participants venus des différents territoires samariens, madame le maire a présenté les grandes caractéristiques de Poix de Picardie, son histoire ainsi que les principaux éléments de contexte ayant trait à la thématique du jour.

Madame Delaire s'est félicitée de la tenue de cet atelier au sein de sa commune, de la présence d'autres élus locaux, de techniciens, d'acteurs institutionnels ainsi que des membres de la société civile venus échanger sur une thématique qui fait écho aux initiatives entreprises à Poix depuis plusieurs années. Nombreuses ont été les occasions saisies par la municipalité de mettre en avant la nature et l'atout majeur que constitue sa proximité. C'est ainsi qu'en mai dernier, s'est tenue une fête locale sur cette thématique.

De prime abord, la commune apparaît entourée de boisements frôlant ses contours. Le contexte pourrait être qualifié de champêtre alors que cet aspect tend à se raréfier dans le centre urbain. Le caractère urbain prend subitement le dessus. De même, la Poix traverse la ville alors que l'eau est un élément géographique particulièrement discret dans le centre-bourg. Paradoxalement, dans cet écrin de verdure un caractère routier se dégage des lieux.

C'est ainsi que madame Delaire a posé la problématique suivante, à savoir, comment rendre perméable l'urbain et la nature ?

Les réflexions et aspirations communales déjà entreprises en matière d'aménagement s'articulant autour de la nature ont été exposées par madame le maire.

La volonté forte, à partir d'un centre-bourg bien identifié, de créer du lien entre les différents quartiers de la ville (gare, camping, lotissement sis sur le plateau sud de la commune) a été exposé. L'objectif est de ne jamais laisser s'installer l'isolement, même relatif.

Pour ce faire, un projet d'arc vert est envisagé à partir de la place centrale, irriguant les différents quartiers, jalonné de cheminements doux simplifiant et sécurisant les déplacements.

Par ce biais, l'objectif est de redonner toute sa place à la nature en s'appuyant sur les éléments de paysage remarquables dont dispose la commune car certains ont été « oubliés » au fil des années, tel le bois du jeu de paume, espace au potentiel remarquable.

La notion même de centralité, la richesse du petit commerce et du tissu associatif local ont ainsi été abordées.



A Poix de Picardie, il convient de pérenniser le dynamisme actuel, d'être vigilant car les logiques ne doivent pas se combattre, mais au contraire s'harmoniser, susciter des échanges constructifs aboutissant à des choix concertés (organisation et gestion du stationnement, sécurisation des voiries...)

Dans ce contexte, madame Delaire a fait sienne la citation de Victor Hugo :

« c'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas »

Selon madame le maire, les initiatives et réflexions en cours à Poix de Picardie s'inscrivent pleinement dans l'esprit de partage des ateliers des centralités rurales en Somme, invitant les différents acteurs présents à partager expériences, repères et pistes d'actions tout au long de la journée.

La parole a également été donnée à monsieur Bohin, maire de Conty, lequel conduit depuis une année environ une réflexion sur la revitalisation du centre-bourg de sa commune. Il s'est dit particulièrement intéressé par la nature des réflexions prévues à l'ordre du jour. Ce dernier a salué une initiative permettant de rencontrer des partenaires institutionnels, des élus et techniciens ainsi que des experts thématiques dans le but d'échanger et de recueillir des informations nécessaires aux dynamiques de projet.

En sa qualité de vice président de la communauté de communes Somme Sud Ouest en charge du tourisme, monsieur Bohin a souligné l'opportunité que constitue cet atelier en terme d'écoute de l'offre potentielle liée à la nature ainsi qu'à sa valorisation sur le territoire.

Monsieur Frédéric Leonardi

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA PERSONNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

En préambule, Monsieur Léonardi a salué la dimension collégiale (État et conseil départemental en association avec le CAUE80) des ateliers des centralités rurales qui s'inscrivent dans la droite ligne de l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs de 2014 qui a vu Ham bénéficier d'un accompagnement dans ce cadre.

Cette démarche a produit des effets au sein de notre département puisque Péronne et Gamaches ont bénéficié en 2016 d'un accompagnement des services de l'État avec le soutien de ses partenaires, membres du comité de pilotage constitué pour l'occasion (conseil départemental et CAUE de la Somme, notamment).

A l'issue d'un processus riche et participatif, cette étude, dite «RAYONNER en Somme» a eu pour objectif et ambition la rédaction d'une feuille de route préfigurant l'opérationnalité au bénéfice des deux collectivités.

Les ateliers complètent ces actions, favorisant le partage d'expériences, de bonnes pratiques ainsi que la dimension participative au sens large. Ce dispositif s'adresse en priorité à une cinquantaine de bourgs, lesquels sont confrontés à des degrés différents aux mêmes problématiques. La singularité de ces ateliers réside dans leur caractère thématique, en cela ils donnent envie de s'engager localement dans des projets structurants. Depuis leur genèse en mars 2016 à Vignacourt, ces ateliers ont abordé différents champs de la revitalisation, à savoir :

- Une réflexion sur les espaces publics, les traversées de bourgs et les entrées de ville à Ailly sur Somme (juin 2016)
- La question de la revitalisation du tissu commercial et de services à Longpré-les-corps-saints (octobre 2016)
- La construction et le portage d'une stratégie du tissu de bourg centre dans un cadre intercommunal rénové à Rosière en santerre (février 2017)

Désormais c'est la nature en ville qui fait l'objet de la réflexion

Il convient de garder à l'esprit que la revitalisation constitue une démarche volontaire qui s'inscrit dans la durée. Lorsque des initiatives intéressantes sont amorcées au cours d'une mandature précédente, il est constructif de les pérenniser. Ces types de projets s'appuient toujours sur une volonté politique.

Des changements de paradigme sont en cours et au travers de ces évolutions, les services de l'État et du département peuvent accompagner les collectivités, ces ateliers en sont l'illustration tant ils favorisent les échanges et le partage d'expériences.



C'est d'ailleurs tout l'esprit de la Loi NOTRe en matière d'ingénierie qui par ailleurs a conduit le Conseil départemental de la Somme à produire un guide relatif à l'ingénierie territoriale ayant trait à différents domaines tels que le tourisme, l'environnement, le social ou encore les infrastructures. Il s'agit là de la politique territoriale (2017-2020). Des accompagnements et outils existent, ils ont par ailleurs été présentés aux EPCI au cours du premier semestre 2017.

Naturellement, la thématique de revitalisation des centres-bourgs telle qu'elle est abordée au sein des ateliers, en terme d'échanges mais aussi de projet, fait partie des sujets soutenus par la politique d'appui aux territoires.

Ainsi, la diversité des experts (architectes, paysagistes, spécialistes des questions environnementales) ayant répondu présent à Poix de Picardie constitue une opportunité pour chacun des participants d'enrichir ses pratiques ainsi que sa réflexion.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA THÉMATIQUE

C. LAUVERGEAT / J.B FLICHY

ARCHITECTE ET PAYSAGISTE CONSEIL À LA DDTM 80

Historiquement, l'homme a toujours entretenu un lien privilégié avec la nature. De nombreuses civilisations entretiennent encore avec elle une relation intime et respectueuse.

Elle fait partie du vivant au sein des villes, au même titre que l'homme. Elle est essentielle à son bien être. Elle participe à la qualité de sa vie à travers les espaces publics ou privés qu'il parcourt.

Aujourd'hui, la place de la nature en milieu urbain n'est pas toujours privilégiée, or, elle devrait faire partie intégrante du cadre de vie des populations urbaines, elle a pour mission de dessiner leurs déambulations et d'agrémenter leurs pratiques.

La végétation accompagne et complète la forme urbaine ainsi que le cadre architectural, parfois elle la structure et la rythme. Souvent absente ou maltraitée, elle mérite une réhabilitation en centre-bourg pour le plus grand bonheur des hommes. Les mauvais traitements qui lui sont infligés lui font perdre une vraie posture dans le tissu urbain (implantée dans des vasques hors sol, arbres taillés de manière arbitraire etc...).

Son implantation doit donc être finement travaillée de concert avec l'ensemble des composantes de la ville pour que chacun trouve sa juste place.

D'un point de vue pratique et écologique, les plantations permettent de limiter l'érosion des sols (stabilité des terres et régulation hydrologique des sols et du niveau de la nappe phréatique), de réguler la température (évapotranspiration - fraîcheur, vent, ombre), de révéler les saisons (couleurs, fleurissement et fragrances), et de qualifier les espaces publics (exemple de St Louis faisant la loi sous un chêne).

Elles sont productrices d'oxygène et source de vie (photosynthèse, captage du gaz carbonique et transformation en oxygène), enfin elles favorisent la biodiversité dans la ville (oiseaux, insectes) et participent à la perméabilisation des sols.

En pied de murs, elles contribuent à piéger l'humidité et maintenir un niveau hydrographique constant des fondations (remontées capillaires).

À Poix, on observe un paradoxe : à 360° on voit des collines boisées, la nature est là, omniprésente et pourtant, au centre du bourg on se sent comme démuné de l'ombre d'un arbre, l'aspect minéral semble prendre le dessus sur la nature. De même, la Poix élément géographique puissant ne se voit pas.

Une telle journée permet de s'interroger, de regarder la relation entre l'élément bâti et la géographie, la Poix, les coteaux... On constate qu'une rupture d'échelle s'est fabriquée en partie à cause de la place laissée à l'automobile.

C'est donc le travail des praticiens (architectes, paysagistes, urbanistes...) qui font de l'urbanisme de projet, de confronter les points de vue. Selon Jean Baptiste Flichy, il n'y a pas de solution toute faite, l'idée, c'est aussi de confronter les points de vue.

La nature est un outil formidable pour améliorer le cadre de vie, avant même les considérations d'ordre touristique, elle vise à favoriser le bien être de ceux qui vivent sur place.

Avec seulement 20 à 30 cm de terre au pied d'une maison on peut changer une image (économie de moyen). La pleine terre est disponible partout. Elle demande peu d'entretien et peut changer la physionomie d'un lieu. Tous les citoyens sont concernés et cela peut favoriser de surcroît les échanges.

Catherine Lauvergeat insiste sur le tournant qu'ont connu nos société au cours des années 60, voire 70 au regard de la place donnée (laissée) à l'automobile. Même si la tendance tend à s'inverser aujourd'hui bien des comportements, des perceptions et des besoins (dépendance) ont pris leur source à cette époque.

Les composantes de Poix de Picardie

LE PARADOXE ENTRE LE MINÉRAL PRÉSENT DANS LE CENTRE ET L'ÉCRIN NATUREL DU BOURG

IL APPARAÎT QUE LA NATURE EST BIEN MOINS PRÉSENTE DANS LE CENTRE URBAIN



L'enveloppe urbaine

LES AXES ROUTIERS, LES PRINCIPAUX BÂTIMENTS, ET L'URBANISATION



La nature dans le bourg

LES COLLINES BOISÉES ENTOURANT LE BOURG ET LA PRÉSENCE DE LA POIX.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA THÉMATIQUE

C. BONDER / R. KASZYNSKI

PAYSAGISTE ET ARCHITECTE AU CAUE80

Chloé Bonder et Richard Kaszynski, respectivement paysagiste et architecte au CAUE80 ont donné à voir au travers d'images différentes perceptions de l'espace public, ils ont conduit leur auditoire à s'interroger sur la place de la nature en ville, ses fonctions. C. Bonder précise que le relief, le socle paysager au sens large est important, il peut être utilisé pour valoriser la nature.

Différentes photos ont été commentées, illustrant la nature dans les villages samariens. Les différents aménagements possibles, les jardins, notamment partagés, les vertus et le lien social qui peut en découler, les cimetières fleuris, l'importance de la nature sur le bâti. La nature «qui se cache derrière les murs» a suscité des échanges avec un exemple local. Derrière les murs se cachent parfois une nature exceptionnelle et la perception que l'on peut en avoir à partir de l'espace public conduit à s'interroger sur la relation public/privé.



Madame le maire précise qu'il s'agit de l'arrière de l'ancienne gendarmerie, bâtiment remarquable à fort potentiel qui nécessite une réhabilitation depuis plusieurs années. Le site qui l'abrite est également intéressant.

Concernant la frontière public/privé, Richard Kaszynski insiste sur la possibilité dans les documents d'urbanisme de construire une relation entre les deux qui peut s'avérer riche et intéressante. En définitive les acteurs privés peuvent intervenir sur l'espace public. Des contrastes saisissants peuvent s'opérer. On peut exprimer des ambiances radicalement différentes.

Dès lors, il devient intéressant de s'interroger sur l'effet que peut produire la présence d'un jardin privé dans l'espace public. Les opérations de façade ainsi que les pieds de maison investis, végétalisés peuvent renvoyer des images fortes. Nombre de communes minières ont investi leur espace publics pour retrouver de la respiration.

La nature est constituée de terre, de matériaux qui se retrouvent dans le paysage et qui sont liés à l'architecture, à savoir la craie, la chaux... Les couleurs que l'on y trouve sont également importantes en termes d'ambiance générale. Car le « vert » qui entre dans la ville, dans les murs n'est jamais anodin.

L'objectif est de ré-introduire les grands éléments de paysage dans les villages. La gestion différenciée des espaces porte ses fruits. Cela peut prendre du temps car la nature ne s'installe pas du jour au lendemain.

Les chemins enherbés permettent le passage de l'eau, les pavés peuvent suggérer ou symboliser un chemin, une matière, un passage. Cela peut adresser des messages et permettre une lecture de l'espace public.

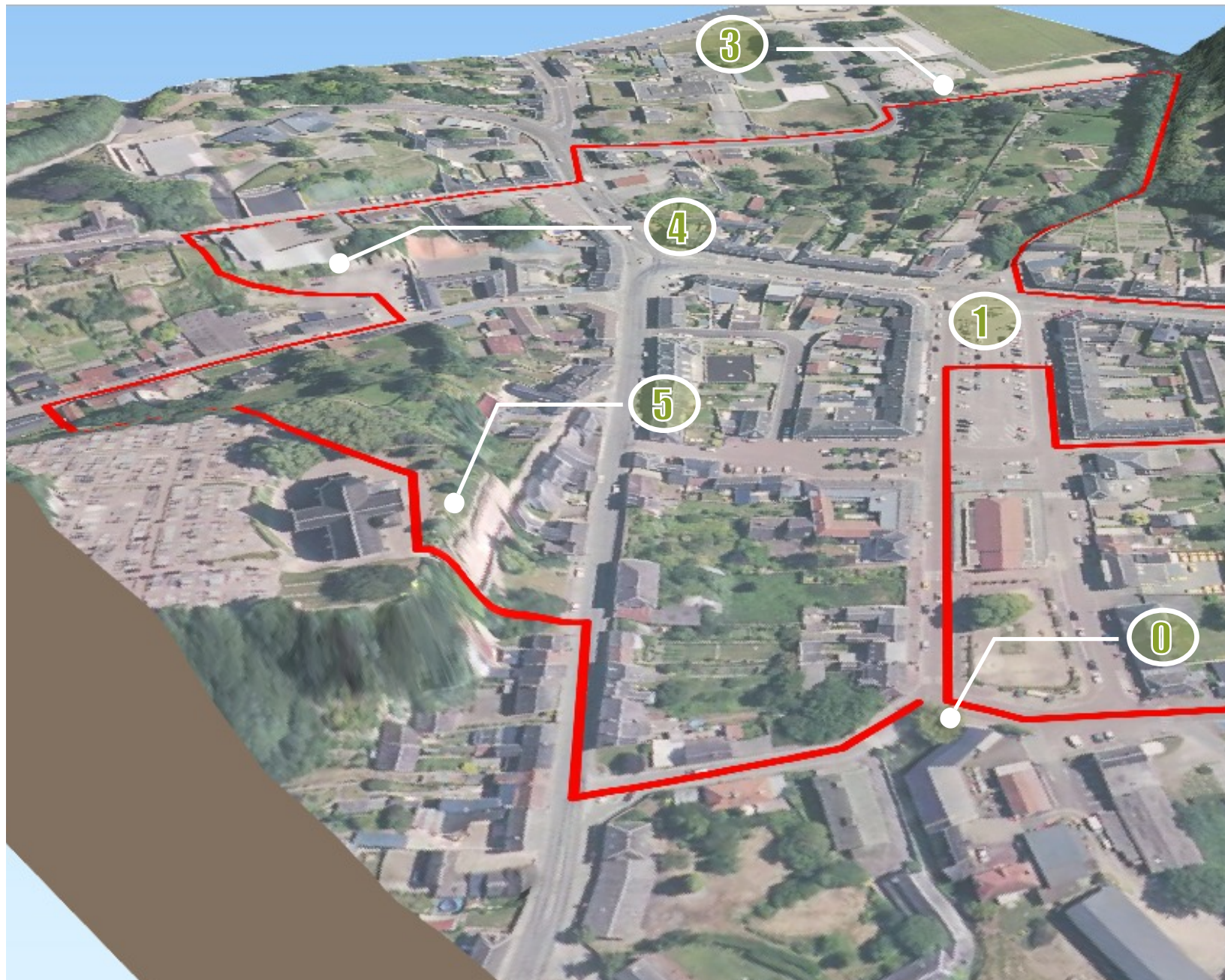
Richard Kaszynski profite de cette occasion pour évoquer le programme «40 ans 40 lieux» porté par le CAUE des Hauts de France désormais organisé en unions régionales. Pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture «40 ans 40 lieux» s'invite dans les départements au sein desquels des lieux emblématiques ont été préalablement retenus en raison de leur caractère remarquable. La vallée des Eivoissons a par ailleurs été retenue et des panneaux relatant l'événement ont été installés sur site le jour de l'atelier afin de le promouvoir.

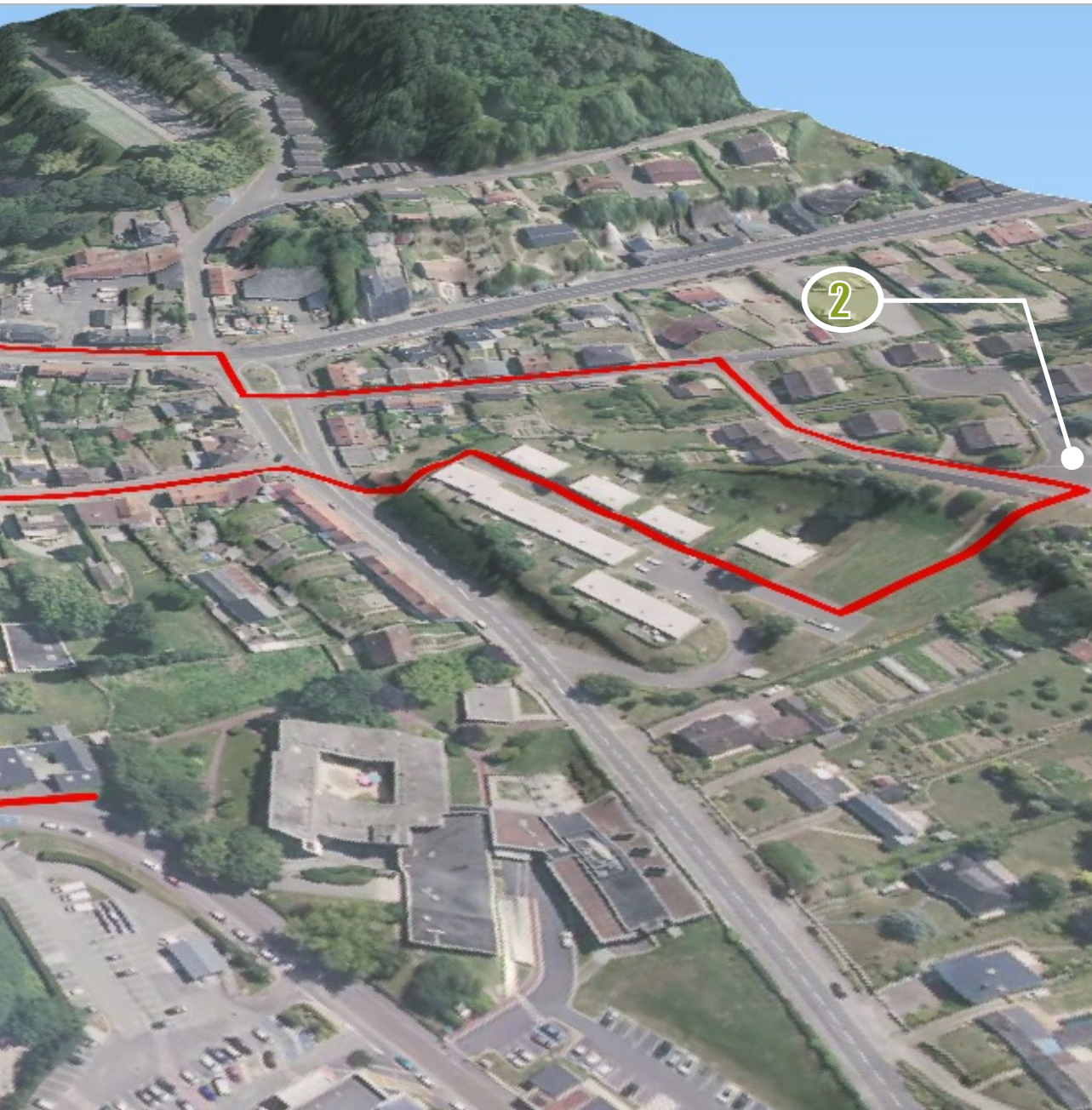
Traitements différents de l'espace privé

VIS-A-VIS REMARQUABLE, RUE DES ARTS À ROUBAIX, OPPOSITION DE STYLE ENTRE UN ANGLE BÂTI ET UN ANGLE FLEURI



2 LA BALADE URBAINE





2 LA BALADE URBAINE

Étape 0 : « Face à la Poix »

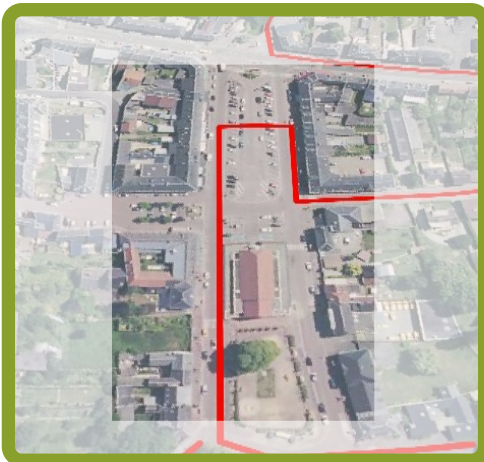


Le premier arrêt se fait face à la Poix (aval), qui a donné son nom à la ville. Cet élément géographique majeur fait de l'avis général l'objet d'une trop grande confidentialité dans le centre-bourg alors qu'il traverse la ville.

A l'arrière, se trouve le cinéma, bâtiment en brique réhabilité qui occupe une place importante à Poix. La rivière, élément naturel accompagné de verdure confère une plus value au lieu, elle valorise l'architecture même si la relation entre le bâti et l'eau n'a pas fait, pour l'heure, l'objet d'une formalisation.

La réflexion relative à la Poix est par ailleurs à mettre en perspective avec la grande place qui canalise justement cet élément géographique.

Étape 1 : Place centrale



Cette place revêt historiquement un caractère économique, un lieu central sis à proximité d'équipements structurants et de commerces. La question de l'eau, son absence a déjà fait l'objet de réflexions antérieures (idée d'une passerelle reliant les deux rives...)

Il y a effectivement une cohérence à ce que l'eau «ressurgisse», mais il convient d'être prudent car ce lieu central dispose intrinsèquement d'atouts (bâti, fonctionnalité).

C'est pourquoi une réorganisation peut être envisagée sans pour autant dénaturer l'ensemble. Il serait souhaitable de procéder à des plantations (pleine terre) afin de casser le côté ultra minéral et réfléchir à une organisation du stationnement mieux adaptée, mais nécessaire en ce lieu.

Concernant la rivière, il serait intéressant d'opter pour l'évocation de la Poix plus que le désenfouissement. Il existe des procédés à même de suggérer, d'évoquer cet élément géographique majeur à l'aide d'une matière spécifique et / ou de la couleur (marquage au sol) Une représentation symbolique pertinente (procédé à déterminer, un éventuel cheminement) pourrait donc être envisagé sur la grand-place accompagnée d'une présence plus marquée de la rivière aux extrémités. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'une réorganisation du stationnement pourrait être abordée sur la place.

2 LA BALADE URBAINE

Étape 2 : Point haut



Le cheminement emprunté jusqu'à la seconde étape a permis d'échanger et de constater la plus value apportée à l'espace public à partir de l'espace privé. Les plantations (pleine terre) réalisées au pied d'une maison offre une image. Cela requière assez peu d'entretien et peut changer la physionomie d'un lieu, au bénéfice de la collectivité. Ainsi, l'impact des jardins privés est à prendre en compte lorsque l'on souhaite valoriser la nature au sein de l'espace public.

C'est aussi un moyen de développer localement des démarches collégiales, intergénérationnelles et participatives autour de la nature. La topographie a également été appréciée. Elle constitue un véritable outil de fabrication des lieux pour voir la ville. Ce point haut offre une vue remarquable sur le viaduc qui s'apparente à une limite physique du bourg. Il serait intéressant de créer un belvédère à cet endroit.

Étape 3 : Piscine



Le cheminement emprunté pour se rendre à la 3ème étape présente un espace naturel boisé (jeu de paume) à valoriser. Ces états de nature forts ne sont pas signalés depuis le centre-bourg alors qu'il s'agit d'espaces à gros potentiels en termes de bien être, respiration, voire de loisirs. De la grand place, le chemin conduisant à cet espace naturel (côté Poix amont) pourrait faire l'objet d'une signalétique et être valorisé car il constitue un court espace de transition entre l'urbain et la nature. D'un côté, la rivière réapparaît et jalonne le chemin, de l'autre on côtoie jardins et potagers.

A proximité immédiate se dressent une crèche, son parking et de grands terrains de sport. Ce site de l'ancienne piscine fait l'objet d'une réflexion prévoyant une éventuelle réaffectation de l'ancien équipement en espace culturel. L'idée a été qualifiée d'intéressante par certains des experts présents.

La nature accompagne et valorise l'architecture avec néanmoins un bémol, à savoir qu'un trop grand compartimentage nuit. Attention aux différentes fonctions. Il s'agira d'équilibrer les échelles selon les gabarits, l'importance des édifices ou vide entre eux. Il ne s'agit pas d'occuper l'espace à coup de matériaux, d'essences en tout genre, de mobilier urbain, mais de trouver une harmonie entre une échelle de bâti, un vide spatial et les usages

2 LA BALADE URBAINE

Étape 4 : Nouveaux aménagements



En chemin vers l'étape 4, la césure de la route nationale est apparue comme un problème à résoudre car elle amène bien trop d'ambiance routière ainsi qu'une coupure dans la ville. Elle s'accompagne de bruit et d'une manière générale, la présence de la voiture est omniprésente.

Ce constat est identifié de longue date, il est également lié à des questions de sécurité et fait l'objet de réflexions avec les services du Conseil départemental.

A proximité des écoles, le nouvel aménagement offre une qualité de cheminement intéressante alternative à la voiture et sécurisée. L'aspect paysager (plantations) est actuellement en devenir, les différents matériaux utilisés et les couleurs créent une diversité d'ambiance.

Étape 5 : Église



Pour accéder à l'étape 5, un cheminement particulièrement discret a été emprunté, traduisant un manque général de continuité entre les liaisons de ce type. Il serait intéressant de procéder à un simple recensement de ces chemins proches du centre qui conduisent à des lieux emblématiques à fort potentiel de nature.

Une signalétique en vue de leur valorisation serait à organiser, d'autant que les distances sont relativement courtes entre ces différents chemins. Car, à Poix de Picardie, nombreux sont les départs de randonnées (aux circuits remarquables) insoupçonnés.

Le tracé de cette 5ème étape longe le cimetière communal qualifié de grande qualité à proximité immédiate de l'église (à mettre en relation avec les propos introductif du CAUE relatifs aux cimetières fleuris).

La topographie revêt aussi un caractère particulier. Une fois à hauteur de l'église, le paradoxe est saisissant, la vue magnifique sur les côtes boisés interroge quant à l'absence de cette nature en centre-bourg.



Cette balade urbaine a permis de répertorier et de faire prendre conscience du patrimoine paysager, topographique ou géographique existant ou disparu, en imaginant parfois de nouvelles pratiques pour la faire vivre, voire revivre, composer avec lui et in fine, révéler le génie des lieux.

Elle fut de prime abord l'occasion :

- de prendre conscience des qualités de cheminements autres que ceux faits en voiture et d'initier de vrais lieux publics où il fait bon rester et échanger,
- d'évoquer l'implication de la population (approche intergénérationnelle) comme un moteur de son cadre de vie,
- prendre conscience de la capacité à reverdir la ville à travers des dispositifs privés très simples et peu coûteux : jardins bien entretenus par les habitants,
- d'appréhender la topographie comme un véritable outil de fabrication du lieu (vues remarquables à valoriser),
- d'imaginer un lien prégnant entre les sites naturels proches du centre et ce même centre, pour l'heure à dominante minérale,
- d'imaginer un aménagement pragmatique de la grand place : réorganisation du stationnement, plantations (pleine terre), représentation symbolique de la Poix, avec une présence plus marquée de la rivière en amont ainsi qu'en aval,
- d'envisager un retour de la nature dans le centre à court terme avec une réelle fonction d'accompagnement du bâti et des édifices existants.

3 LES ATELIERS THÉMATIQUES

A l'issue de la balade urbaine, les pistes de réflexion sur l'importance de la nature en ville ont émané des participants en lien avec les «paroles d'experts».

Aussi, les ateliers qui se sont déroulés l'après midi ont permis de développer et de fixer certaines idées fortes.

Avec le concours des intervenants (Conseil départemental, CAUE, architecte et paysagiste conseils de la DDTM), et forts de l'expérience de la matinée, 4 groupes constitués d'élus et techniciens ont travaillé sur chacune des 4 thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Si la ville hôte a servi de support, certaines des notions abordées sont transposables et permettent à chacun de recueillir des informations et d'engager a posteriori une réflexion relative à ses propres besoins.

Ci après, figurent par thématique, les pistes de réflexion et préconisations retenues.



3 LES ATELIERS THÉMATIQUES

Le rapport entre espace public et nature en ville - C. Lauvergeat

La balade urbaine a conduit à découvrir différents espaces publics : places / rues / lotissements.

À Poix de Picardie, un travail est à envisager sur la lisibilité dans les transitions des espaces.

La relation entre le végétal et le minéral est par endroit marquée, à d'autre totalement absente. La relation entre espace public et espace privé doit demeurer au cœur de la réflexion.

Les documents d'urbanisme constituent un levier intéressant quant à l'impulsion à donner, à l'homogénéisation des espaces (ordre et programme de plantations). Car la cohérence de l'espace public, à savoir l'homogénéité des matériaux et des végétaux, dépend la qualité de ce même espace.

- en amont de tout projet, il convient d'inventorier le patrimoine végétal : identifier les essences, vérifier l'état phytosanitaire, noter l'impact et le potentiel des jardins privatifs, et ce faisant, prendre conscience de l'état paysager,
- planter de préférence en pleine terre pour installer les grands sujets ou des sujets qui pourront se développer convenablement et limiter les vasques suspendues,
- choisir une palette végétale variée tant par les formes (tige haute/basse, cépée...) que par les essences (biodiversité) et selon la pertinence de lieux.
- impliquer la société civile, des petits de maternelle aux personnes âgées, dans des actions en rapport avec la nature, ceci pour sensibiliser les générations futures dans le cadre plus large d'un projet intergénérationnel.

Connecter l'espace urbain avec les voies d'itinérance douce : chemins de randonnées, voies vertes...

La requalification de la place centrale passe par une vision globale du projet en prenant en compte la salle des fêtes. Cet équipement occupe une place importante, aussi le manque de lisibilité de ses façades doit être interrogé. De même, l'arrière de cette salle mérite également d'être traité, notamment l'espace qui jouxte l'aire de jeux.



3 LES ATELIERS THÉMATIQUES

Les éléments géographiques comme outil de composition de l'aménagement - JB Flichy

A l'issue des échanges, il est noté l'importance de la topographie en rapport avec la ville de Poix de Picardie. On peut se servir de cette singularité pour adapter, façonner un projet.

L'impact paysager du bâti doit être analysé pour permettre une intégration réussie des nouvelles constructions. Il est impératif d'adapter le projet à la topographie.

Lorsque l'on choisit un terrain pour implanter un projet, on le choisit également pour le révéler. C'est pourquoi, dans le cadre de parcelles non construites entourées de terrains bâtis (dites dents creuses), il convient de procéder à une solide réflexion préalable en termes d'intégration.

On note également l'importance des transitions douces qui créaient les silhouettes des villages. Les usages peuvent être une réponse à la topographie.

Quant on prend le temps d'apprécier la topographie d'un terrain et de comprendre l'articulation d'un site on peut y intervenir de manière efficace et convenable. En définitive, le projet doit s'adapter au territoire.



3 LES ATELIERS THÉMATIQUES

Volet opérationnel - les outils encadrant et favorisant l'action - C.BONDER / R. KASZYNSKI

Des outils visant le maintien et le développement de la nature en ville existent. Les documents d'urbanisme en sont les principaux, ils permettent une planification. Il est souligné l'importance de la connaissance du territoire, du « terrain », le repérage des actions engagées ponctuellement et spontanément peuvent permettre un état des lieux du territoire. Le diagnostic de la commune Parallèlement aux documents d'urbanisme, il existe d'autres outils à même de valoriser la nature en ville.



Le label villes et villages fleuris est un exemple. Complètement remodelé, sa charte d'engagement tend à valoriser le territoire au travers de 5 thématiques déclinées en une quarantaine d'actions, qui permettent une meilleure insertion de la nature en ville.

Les critères ont été réévalués (traiter les espaces de manière différenciée, ne pas utiliser les mêmes essences, mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du village...)

La communication est également un point important : communication auprès des administrés pour expliquer vers quoi tend le projet une sensibilisation au sens large. La nature en ville fait désormais écho à une gestion économe et partagée de la nature, le projet doit être structurant et la nature doit s'enraciner de façon durable dans le territoire.



Il existe également l'**Atlas des paysages de la Somme** ou les **publications du CAUE**, qui aident à comprendre et lire son territoire, un préalable à la définition d'une bonne stratégie :

www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

(rubrique Biodiversité, Paysage, Eaux et Milieux en Picardie)

www.caue80.fr



D'un point de vue de l'urbanisme, un des premiers leviers est **la trame verte et bleue** qui est déclinée désormais dans les différents niveaux des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU).

Le principe général est l'articulation d'une trame avec les pôles structurants du territoire, la mise en valeur des liens entre les ambiances : www.trameverteetbleur.fr

Dans les règlements des PLU, il est possible «d'imposer» des règles d'emprise de la nature dans les constructions. On privilégiera alors le développement vertical qui offre une place à la nature. On peut aussi imposer un pourcentage de jardin.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) font partie des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Il s'agit d'un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement.

Les OAP permettent une définition spatialisée de la place de la nature dans la ville de manière à maintenir des continuités même à travers l'espace bâti (coefficient de biodiversité).

4 LES ATELIERS THÉMATIQUES

La relation entre le cœur de ville et la nature - Conseil Départemental de la Somme - G.Melenec - S.Guegan

En préambule, a été exposée la notion de nature en milieu urbain, ses spécificités, la perception de chacun, les repères face au sujet.

Les définitions relatives à la nature en ville ont globalement fait consensus, son potentiel est reconnu en termes de bien-être, d'attractivité ou encore de structuration positive de l'espace.

La balade urbaine a servi de fil conducteur. Le contraste entre le minéral et le végétal a également fait consensus, toutefois il ressort que la nature est réellement présente à Poix de Picardie (même dans le centre et ses abords immédiats) mais n'est pas assez valorisée. Actuellement elle ne participe pas assez à la structuration de l'espace public et de fait à l'attractivité du centre. La nature en ville doit être au service de la qualité urbaine du bourg.

Dans un second temps, les participants ont été invités à réfléchir aux possibilités de valorisation en cœur de ville, à s'interroger sur les points forts recensés (potentiel à développer) et les points faibles à endiguer ou retravailler.

Des échanges, il ressort qu'améliorer la relation ville nature :

Favorise le bien-être, la déambulation (liaisons douces qui «éloigne» l'automobile), tend à préserver et développer la biodiversité, présente des avantages financiers en terme de stabilisation des sols, de recharge des nappes, d'épuration. Dans le centre-bourg d'éventuels alignements d'arbres ont la possibilité de diminuer les effets « îlots de chaleur ».

Assurer une continuité entre le cœur de ville et la nature environnante requière :

Une connaissance du patrimoine naturel local (à Poix, la rivière, les coteaux boisés...) ainsi que les espèces protégées (les outils de classement sont de type arrêtés de Biotope, classement en zone humide...). Il est important de préserver ce que l'on nomme les franges urbaines, les zones tampon et les continuités de celles-ci avec le cœur urbain. Une relation est également à faire avec les documents de planification évoqués précédemment, c'est-à-dire classer certaines entités paysagères : utiliser le classement en Espaces Boisés Classés du PLU par exemple.

Réguler, voire interdire les constructions et aménagements sur les coteaux afin d'endiguer le mitage. A ce titre, le PLU est un outil de planification mais également d'intention politique. Il est également important de travailler sur les liaisons douces sans empiéter sur la nature, sur les points de rupture des continuités (travailler sur le franchissement d'une voie à grande vitesse...).

Quelques préconisations et exemples d'aménagement de l'espace afin de favoriser la biodiversité :

- remplacer les pelouses tondues par des prairies fleuries, éviter les bacs à fleurs, planter de préférence en pleine terre, rechercher des plantes moins gourmandes en eau,
- utiliser des plantes locales, pratiquer une gestion différenciée en impliquant les agents et en associant les habitants (établir un plan de gestion différencié)
- Proposer des inventaires participatifs, mettre en place des sites de partage des comestibles,
- utiliser les outils tel le PLU pour mettre en place une OAP spécifique trame verte et bleue, prévoir dans le règlement de PLU la récupération des eaux de pluie à la parcelle, pratiquer le zéro rejet pour toute construction neuve. Aménager des noues infiltrantes végétalisées plutôt que de renvoyer les eaux au réseau,
- utiliser le classement prévu par la loi Biodiversité sur les alignements d'arbres,
- utiliser les appels à projets et les concours tel celui des villes et villages fleuris.

Pour aller plus loin - voir annexe

Nous avons constaté tout au long de la journée à travers les réactions des participants que « nature en ville » rime avec « lieu », « identité du territoire » ou « bien-être ». Elle ne saurait se réduire à de l'embellissement ponctuel. Penser « nature en ville », c'est tisser une histoire à la fois collective et intime entre l'Homme et le Territoire.

Monsieur Jacques Banderier

DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

En préambule de son intervention, M. Banderier a salué la démarche partenariale engagée jusqu'alors (cinquième atelier). Il a rappelé l'antagonisme qu'il existe dans l'imaginaire collectif entre nature et ville, qui pour beaucoup, présentent des différences intrinsèques fortes. En cela le sens des mots est important.

Les noms attribués aux éléments au fil du temps en témoignent. Pour preuve, on distingue le champ du pré, la rivière du canal, la berge du quai, la forêt du bosquet ou encore le chemin de la rue...

Il semble primordial, dans nos différentes approches de nous référer « à l'ancien », au centre historique notamment. Même s'il a subi des aléas de l'histoire, il nous renseigne toujours sur la nature d'un lieu.

À Poix de Picardie, la place du village (actuelle Grand-place sise rue de la république) était l'ancienne place du marché au beurre qui renvoie à un usage, à l'espace marchand et économique. La question de l'usage et de la ressource s'avère très intéressante.

Cela nous rappelle l'importance des orientations prises au sein des documents de planification, les références à l'histoire d'un lieu, un usage ancien qui interroge. On est passé d'une époque où l'on gérait la ville par rapport à son tracé à une ère où la planification donne du sens et tend à organiser les projets de territoire.

On observe, au sein des PLU et PLUi que l'une des questions phare est de réfléchir à la façon dont on va organiser l'espace public, embellir une localité, voire investir les lieux. Certes, mais il convient également dans cette entreprise de ne pas perdre de vue l'essentiel. Car le véritable enjeu concerne **le projet**. Avant même d'engager l'élaboration d'un PLU, les réflexions doivent se faire dans l'ordre, c'est à dire après avoir réfléchi de manière collégiale (toutes instances et échelles concernées) à un projet de territoire.

À l'issue de ce processus riche et parfois complexe, il convient d'envisager sereinement les règles d'aménagement qui l'accompagneront. Sans ce préalable on ne traduit et ne construit rien de pérenne.

En termes de projet de revitalisation de centre-bourg, la ville de Ham a, dans la Somme, fait office de « poisson pilote » après avoir conventionné avec les services de l'État en qualité de lauréate de l'AMI 2014.

À ce jour, la démarche est dans sa phase opérationnelle et sont activement traitées les questions liées à l'habitat, aux aménagements de l'espace public etc...

Il convient de garder à l'esprit que la revitalisation constitue une démarche volontaire qui s'inscrit dans la durée. Les projets engagés en ce sens s'appuient toujours sur une

volonté politique forte. Une bonne gouvernance est capitale.

C'est pourquoi la DDTM réfléchit actuellement, avec le concours de ses partenaires, au lancement d'un appel à projets local sur ce sujet de revitalisation des centres bourg, dans l'esprit de ce qui a été entrepris à l'échelle nationale dès 2014, tant le sujet est important.

Aussi, sur la base d'un questionnaire, les communes potentiellement intéressées, en partenariat avec leur intercommunalité (articulation importante) pourrait donc candidater. Les collectivités retenues bénéficieraient d'un accompagnement, notamment financier (FNADT...), permettant de s'entourer de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes...) pour réaliser leur diagnostic.

L'objectif est de soutenir des projets de territoires locaux, de les conduire vers l'opérationnalité. Sur les plans économique et démographique les territoires font aujourd'hui face à des changements majeurs, des équilibres sont à maintenir. Ce type de dispositif constitue désormais une opportunité permettant de s'engager dans une dynamique de projet concertée. Cela permet également de se projeter vers l'avenir.

Les services de l'Etat accompagnés de leurs partenaires historiques procéderont durant l'été à une communication sur le sujet.

LES ATELIERS DES CENTRALITÉS RURALES EN SOMME

ATELIER N°4 - « LA NATURE, ACTRICE DE LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS »

ANNEXES :

>> POUR ALLER PLUS LOIN .

Le schéma départemental des espaces naturels de la Somme 2014 - 2023

La réussite des politiques de préservation et de valorisation de la biodiversité nécessite une bonne appropriation par la population, par les élus et les acteurs socio-économiques des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure compréhension de ce qu'elle représente. Connaître la biodiversité, c'est pouvoir agir pour la protéger et la valoriser à partir d'un diagnostic précis des facteurs liés à sa dégradation.

Ainsi, le Schéma des espaces naturels de la Somme constitue une feuille de route pour le département afin de mettre en œuvre sa mission de protection des espaces naturels sensibles ainsi qu'un cadre de référence pour ses partenaires. Désormais, les enjeux de préservation de la biodiversité intègrent la nature dite « ordinaire » ou « quotidienne ». En prenant en compte la préservation des continuités écologiques, de la nature en ville et dans les jardins, la dimension humaine est renforcée en reconnaissant les aménités apportées par la nature mais aussi en plaçant le citoyen comme acteur. En effet, il importe de bien comprendre que la biodiversité s'insère dans, et inclut les activités humaines, les imaginaires humains (paysage, culture, etc.), et qu'il est nécessaire de bien comprendre la biodiversité comme composante des socio-écosystèmes.

Les orientations et fiches-actions du schéma pouvant servir de support et de référence pour l'animation de la démarche sont :

- Orientation 2 : préserver les corridors écologiques/Action 5 : accompagner les démarches en faveur des corridors écologiques
- Orientation 4 : fournir un cadre de vie de qualité aux sommiens/action 10 : offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée et action 11 : favoriser la nature dans les espaces publics et les jardins
- Orientation 8 : établir un lien entre les habitants et la nature/ action 21 : organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature et action 22 : encourager les initiatives participatives et citoyennes
- Orientation 9 : développer de nouvelles solidarités autour du patrimoine naturel/action 24 : faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale et action 29 : mobiliser le jeune public.

Lien : www.somme.fr/environnement-preservation-biodiversite/schema-espaces-naturels-sensibles

Les atlas communaux de la biodiversité

Lors de la conférence de Rio de 1992, la communauté internationale reconnaît que la conservation de la biodiversité est une préoccupation commune de l'humanité en signant la Convention internationale sur la Diversité Biologique. Après avoir ratifié cette convention internationale, la France la réalise en déclinant sur le territoire national la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et plusieurs politiques de protection et de connaissance du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000...).

Du fait de la multiplicité des informations à collecter et du manque de moyens, il est souvent difficile de disposer d'un diagnostic des enjeux « biodiversité » à la fois stratégique et exhaustif, permettant aux acteurs locaux d'avoir une bonne vision de leur territoire. Ainsi, en 2010, le ministère en charge de l'Écologie a mis en place un programme de développement des « Atlas de la Biodiversité dans les Communes » (ABC).

Le but de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (ou intercommunale) est de constituer une aide à la décision pour les communes et les intercommunalités afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel en :

- apportant une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs notamment dans les documents d'urbanisme ;
- favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité par les élus, les services, les acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations...) et les habitants ;
- impliquant ces acteurs locaux dans la construction des recommandations sur la gestion des espaces publics voire privés ;
- intégrant les aspects socio-économiques et les tendances évolutives (activités locales et leurs impacts positifs et négatifs sur la biodiversité : urbanisation, exploitation agricole, tourisme...).

L'outil plan de gestion différenciée

Plus large que la démarche « 0 phytos », le plan de gestion différenciée adapte les différents modes de gestion des espaces verts d'une collectivité afin d'économiser les ressources (eau, électricité,...), de favoriser la biodiversité, de s'adapter au changement climatique et de réduire les pollutions. Il intègre également l'objectif de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, et ce, afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement (pollutions, appauvrissement de la biodiversité, diminution de la ressource en eau...) et sur la santé.

1. Accompagnement technique :

- état des lieux des espaces verts et diagnostic quantitatif et qualitatif : patrimoine arboré, jardins, espaces herbeux et de loisir...) et une description des modes de gestion (méthodes, matériel, organisation/planification...)
- la réalisation d'une cartographie des zones entretenues par la commune
- la définition d'une stratégie d'intervention et d'un plan d'actions.

2. Restitution

- réunions de formation et d'information : élus et techniciens
- organisation de temps d'échange avec les habitants
- communication : fiche informative pour les habitants, article dans le bulletin municipal, panneaux d'information sur site

Lien : <http://www.somme.fr/aide/guide-ingenierie-departementale>

Pour aller plus loin sur le sujet :

[Contacts, liens intéressants:](#)

Conservatoire botanique de Bailleul : www.cbnbl.org

Conservatoire des espaces naturels de Picardie: <http://conservatoirepicardie.org/>

DREAL Hauts de France (Picardie) : www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr,

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Département : www.somme.fr/environnement-preservation-biodiversite/schema-espaces-naturels-sensibles

Picardie Nature : www.picardie-nature.org/

LES ATELIERS DES CENTRALITÉS RURALES EN SOMME

ATELIER N°4 - « LA NATURE, ACTRICE DE LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS »





LES ATELIERS DES CENTRALITÉS RURALES EN SOMME

ATELIER N°4 - « LA NATURE, ACTRICE DE LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS »